

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2966

29 octobre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| 360 Capital One S.C.A. - SICAR | 142358 | Poclain Marketing & Services | 142368 |
| Academos Group GP S.A. | 142358 | Stratus ABF S.A. | 142322 |
| Actavis Acquisition 1 S.à r.l. | 142358 | Tiago German Properties GmbH Second | |
| Adelphi London S.à r.l. | 142358 | Frankfurt S.C.S. | 142337 |
| Alken Luxembourg S.A. | 142359 | Tripolis Holdings GP S.à r.l. | 142364 |
| Allegion Luxembourg Holding and Financing | | UnitedHealthcare International I | 142351 |
| S.à r.l. | 142359 | UnitedHealthcare International IV | 142352 |
| Amundi Luxembourg S.A. | 142359 | Uranus Investment S.A. | 142352 |
| Fin Po S.A., SICAR | 142336 | Urka S.A. | 142353 |
| FIRST Top LuxCo | 142367 | US Rouge Dragon S.à r.l. | 142353 |
| Fortis Private Euro-Fashion-Center | 142353 | Utrecht S.à r.l. | 142352 |
| GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à | | Vaniday Global S.à r.l. | 142360 |
| r.l. | 142351 | Van Lier S.A. | 142360 |
| Ibfin Finance S.A. | 142352 | Varenne Luxembourg S.à r.l. | 142360 |
| London Transit Holdings S.à r.l. | 142337 | VCL Master S.A. | 142367 |
| Marnix Property Holding S.à r.l. | 142361 | Vintage General Partner S.à r.l. | 142363 |
| Oaklet S.A. | 142359 | Vintage Holdings S.à r.l. | 142364 |
| Oliam S.A. | 142322 | Vintage Investments S.à r.l. | 142364 |
| Orizon Luxembourg S.à r.l. | 142368 | Votorantim Re | 142367 |
| PEGA Services Luxembourg S.A. | 142368 | Zeta Finance S.A. | 142357 |
| Phenicia S.à r.l. | 142368 | Zina S.A. | 142357 |
| P-Lux-Invest S.A. | 142368 | ZL S.à r.l. | 142357 |

Stratus ABF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 190.574.

Le Bilan du 19 Septembre au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152500/9.

(150166736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Oliam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 198.784.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Oliam S.A. (hereinafter “Oliam”), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198784 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 July 2015 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The meeting opened at 9.30 CET with Ms Khadigea Klingele, professionally residing in Mondorf-les-Bains in the chair.

The chairman designated Ms Marilyn Krecké, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The meeting elects Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of thirty-one thousand (31,000) existing shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

2. Change of the corporate purpose of Oliam so that it shall henceforth read as follow:

“Oliam's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as Oliam shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as Oliam may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than Oliam (the “Affiliated Companies”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even for the benefit of a lender not belonging to the Affiliated Companies);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;

(8) To proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to Oliam to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.”

3. Full restatement of the articles of association of Oliam.

4. Appointment of new directors and discharge to the existing director of Oliam.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert thirty-one thousand (31,000) existing shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into three hundred ten shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, allocated to the shareholders in proportion of the current shareholding of Oliam.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the corporate purpose of Oliam so that it shall henceforth read as follows:

“Oliam's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as Oliam shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as Oliam may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than Oliam (the “Affiliated Companies”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even for the benefit of a lender not belonging to the Affiliated Companies);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;
- (8) To proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates; and
- (9) Generally to do all such other things as may appear to Oliam to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fully restate the articles of association of Oliam so that they shall now read as follows:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", a limited liability company ("Oliam"), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The company's name is "Oliam S.A.”.

Art. 3. Oliam's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as Oliam shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as Oliam may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than Oliam (the “Affiliated Companies”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even for the benefit of a lender not belonging to the Affiliated Companies);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;

(8) To proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to OlIAM to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

Art. 4. OlIAM has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of OlIAM may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

OliAM may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of OlIAM at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of OlIAM which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of OlIAM.

Art. 5. OlIAM is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of OlIAM does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of OlIAM, nor to interfere in any manner in the management of OlIAM. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. OlIAM's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The amount of the share capital of OlIAM may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the requirements for amendment of the Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than 30 (thirty) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be), voting in compliance with the requirements for amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which OlIAM may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

Art. 10. The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable. The shares are indivisible with regard to OlIAM, which admits only one owner per share.

Art. 11. A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the OlIAM by registered letter. OlIAM will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to any shareholder upon his request. OlIAM may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, Oliam may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent to such registration of the transferor and the transferee.

Art. 12. Oliam shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the aggregate excess purchase price does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Board of directors

Art. 13. Oliam will be managed by a board of directors, composed of not less than three members. If and as long as Oliam has only 1 (one) shareholder, the board of directors may be comprised of 1 (one) member only. The director(s) need not be shareholders of Oliam.

The director(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The duration of their mandate may not exceed 6 (six) years. The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or of the sole director (as the case may be).

In dealing with third parties, the director, or, in case of plurality of directors, the board of directors will have all powers to act in the name of Oliam in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with Oliam's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The board of directors may delegate the daily management of Oliam and the representation of Oliam within such management to one or more persons or committees of its choice.

The board of directors or the sole director (as the case may be), may also from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of Oliam.

Oliam shall not enter into any contract or commitment which commits Oliam for a total expenditure over the terms of the contract or commitment in excess of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) without any such contract or commitment being approved by resolution of the sole director or the board of directors (as the case may be).

Oliam shall be bound towards third parties by the sole signature of the director, or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any 2 (two) directors.

However, for amounts not exceeding EUR 500,000.- (five hundred thousand euro), Oliam shall be bound by the sole signature of the director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any 2 (two) directors or, in addition, by the joint signatures of any 2 (two) persons to whom such signatory power has been delegated by the director or the board of directors (as the case may be).

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the board of directors to the general meeting of the shareholders.

The board of directors, or the sole director (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 14. In case of plurality of directors, the decisions of the directors are taken by a meeting of the board of directors.

The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his/her/its proxy.

A director may represent more than one director.

The directors may participate in a board of directors meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

In case of plurality of directors, any meeting of the board of directors shall take place in Luxembourg and shall require the presence of at least two directors either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Decisions of the board of directors, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least 2 (two) directors participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by 2 (two) directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a directors' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The resolutions adopted by the single director shall be documented in writing and signed by the single director.

Art. 15. Any director does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of OlIAM; as a representative of OlIAM, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

Art. 16. Even after cessation of their mandate or function, any member of the board of directors shall not disclose information on OlIAM, the disclosure of which may have adverse consequences for OlIAM, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

General meetings of shareholders

Art. 17. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 2.00 p.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of directors, or the sole director (as the case may be), or the statutory auditor (if any). Such meetings must be convened if shareholders representing at least 10 (ten) percent of the share capital of OlIAM so require.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder. The board of directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders. Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The board of directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by 4 (four) weeks. The board of directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least 20 (twenty) percent of OlIAM's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 19. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect (1) one scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of the shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") must be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of OlIAM or by fax at the fax number of the registered office of OlIAM.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of OlIAM and, if applicable, the number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of OlIAM;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by OlIAM no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by OlIAM after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognized courier company, at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of all the shares issued and outstanding.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at which quorum shall be at least ½ (one half) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Law, a 2/3 (two-thirds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and OlIAM have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Financial year - Balance sheet

Art. 20. OlIAM's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 21. Each year, as of 31st December, the board of directors, or the sole director (as the case may be) will prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Law and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Supervision of OlIAM

Art. 22. Except where according to the Laws, OlIAM's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of OlIAM and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of OlIAM.

Every year 5 (five) percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to 1/10 (one tenth) of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such 1/10 (one tenth).

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of OlIAM, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of directors or the sole director (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of OlIAM.

Art. 26. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of OlIAM is closed, the liquidation proceeds of OlIAM will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of the current sole director of OlIAM and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

The general meeting of shareholders also resolves to set at five (5) the current number of directors and further resolves to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2015:

- Khadem Al Remeithi, born in Al Ain, United Arab Emirates on January 1, 1981, professionally residing at 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Mohamed Al Qubaisi, born in Abu Dhabi, United Arab Emirates on January 26, 1984, professionally residing at 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Marcus Jacobus Dijkerman, born in Schiedam, Netherlands on November 5, 1962, professionally residing at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Robert van't Hoef, born in Schiedam, Netherlands on January 13, 1958, professionally residing at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L- 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in 's-Gravenhage, Netherlands on August 26, 1970, professionally residing at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda the meeting is closed at 9.45

CET by the Chairman.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de septembre,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Oliam S.A. (ci-après «Oliam»), existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198784, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2015, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été ouverte à 9.30 heures CET sous la présidence de Mme Khadigea Klingele, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le président a désigné comme secrétaire Melle Marilyn Krecké, employé(e), demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des trente et un mille (31.000) actions existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2. Modification de l'objet social de Oliam dont l'énoncé est dorénavant le suivant:

«L'objet de Oliam est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme Oliam le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que Oliam jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que Oliam (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers aux Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) Réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;

(8) Acquérir, gérer, développer, vendre et louer tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à Oliam comme participant de l'accomplissement de l'objet de Oliam tel que susmentionné.»

3. Refonte intégrale des statuts de Oliam.

4. Nomination de nouveaux administrateurs et fin des fonctions de l'actuel administrateur de Oliam.

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'assemblée et ont renoncé à leur droit d'être convoqués formellement.

IV. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, attribuées aux actionnaires à proportion de leur participation actuelle dans Oliam.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'objet social de Oliam dont l'énoncé est dorénavant le suivant:
«L'objet de Oliam est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme Oliam le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que Oliam jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que Oliam (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers aux Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) Réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;

(8) Acquérir, gérer, développer, vendre et louer tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à Oliam comme participant de l'accomplissement de l'objet de Oliam tel que susmentionné.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à une refonte des statuts de Oliam dont l'énoncé est dorénavant le suivant:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme («Oliam S.A.»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Oliam S.A.».

Art. 3. L'objet de Oliam est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme Oliam le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que Oliam jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que Oliam (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers aux Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) Réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;

(8) Acquérir, gérer, développer, vendre et louer tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à Oliam comme participant de l'accomplissement de l'objet de Oliam tel que susmentionné.

Art. 4. Oliam a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de Oliam pourra être transféré en tout autre lieu au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Oliam pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de Oliam à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de Oliam laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration de Oliam.

Art. 5. Oliam est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite, la liquidation ou la déconfiture d'un des actionnaires ne mettent pas fin à Oliam.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de Oliam, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Capital - Actions

Art. 8. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le montant du capital de Oliam peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le conseil d'administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à 30 (trente) jours

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) délibérant aux conditions exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que Oliam a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre d'actions qu'il détient.

Art. 10. Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Les actions sont indivisibles à l'égard de Oliam, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à Oliam par lettre recommandée. Oliam sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. Oliam peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, Oliam peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Art. 12. Oliam est autorisée à racheter ses propres actions.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque actionnaire de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe d'actions concernée représentée par leurs actions.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des actions rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat total n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les actions rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 13. Oliam est gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins. Si et aussi longtemps que Oliam ne comptera que 1 (un) actionnaire, le conseil d'administration pourra être composé d'un seul membre. Le(s) administrateur(s) n'est/ne sont pas obligatoirement actionnaire(s) de Oliam.

Le(s) administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas). La durée de leur mandat ne pourra excéder 6 (six) ans. La rémunération du/des administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par une décision de l'actionnaire unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, l'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de Oliam et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de Oliam, ainsi que la représentation de Oliam en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement actionnaire(s) ou administrateur(s) de Oliam.

Aucun contrat ou engagement liant Oliam supérieur à 500.000,- EUR (cinq cent mille euros) ne pourra être conclu ou pris sans avoir été approuvé par des résolutions de l'administrateur ou du conseil d'administration (selon le cas).

Oliam sera engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs.

Néanmoins, pour tout montant inférieur à 500.000,- EUR (cinq cent mille euros), Oliam sera engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou, en outre, par la signature conjointe de 2 (deux) personnes à qui l'administrateur unique ou le conseil d'administration (selon le cas) aura délégué le pouvoir de signature.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de Oliam a été confiée devront être rapportés annuellement par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions des administrateurs sont prises en réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque réunion du conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Tout administrateur de Oliam peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, sous condition qu'il n'y a jamais une majorité d'administrateurs participant de cette façon depuis la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas de pluralité d'administrateurs, les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les décisions du conseil d'administration, y compris celles se rapportant aux comptes annuels, sont adoptées à la majorité d'au moins deux administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par deux administrateurs.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions prises en conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Les résolutions adoptées par l'administrateur unique doivent être documentées par écrit et signées par l'administrateur unique.

Art. 15. Tout administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de Oliam; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 16. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du conseil d'administration ne devra pas dévoiler des informations sur Oliam dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 14 (quatorze) heures. Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Toute autre assemblée générale des actionnaires peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées et les résolutions écrites des actionnaires sont proposées par le conseil d'administration, ou par l'administrateur unique (selon le cas) ou le commissaire (s'il en existe). Les assemblées générales doivent être convoquées sur la demande des actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de Oliam.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être actionnaire. Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires. Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Le conseil d'administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à 4 (quatre) semaines. Le conseil d'administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins 20% (vingt pour cent) du capital émis de Oliam.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 19. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le conseil d'administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit 1 (un) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de Oliam ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de Oliam.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de Oliam et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de Oliam;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par Oliam au plus tard à 17 (dix-sept) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par Oliam après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Les résolutions des assemblées des actionnaires ou les résolutions proposées par écrit aux actionnaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les actionnaires représentant au moins $\frac{1}{2}$ (la moitié) de toutes les actions émises.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les actionnaires sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit le nombre d'actions représentées.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à laquelle le quorum sera au moins $\frac{1}{2}$ (la moitié) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoqué à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des $\frac{2}{3}$ (deux tiers) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et Oliam doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 20. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique (selon le cas) prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Surveillance de Oliam

Art. 22. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de Oliam doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de Oliam et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de Oliam.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint $\frac{1}{10}$ (un dixième) du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'assemblée des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi, ou l'actionnaire unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de Oliam ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des actionnaires de Oliam ou l'actionnaire unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil d'administration, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des

bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des actionnaires, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'actionnaire unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de Oliam.

Art. 26. L'assemblée générale des actionnaires avec l'approbation d'au moins la moitié des actionnaires détenant 3/4 (trois-quarts) du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de Oliam seront attribués aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission de l'administrateur unique actuel de Oliam et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de fixer à cinq (5) le nombre d'administrateurs et a décidé en conséquence de nommer les personnes suivantes pour une durée courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle donnant approbation des comptes arrêtés en date du 31 décembre 2015:

- Khadem Al Remeithi, né à Al Ain, Emirats arabes unis le 1^{er} janvier, 1981, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, Emirats arabes unis;

- Mohamed Al Qubaisi, né à Abu Dhabi, Emirats arabes unis le 26 janvier, 1984, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, PO Box 3600, Abu Dhabi, Emirats arabes unis;

- Marcus Jacobus Dijkerman, né à Schiedam, Pays-Bas, le 5 novembre, 1962, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Robert van't Hoef, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier, 1958, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août, 1970, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Etant donné qu'aucun autre point n'est à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée par le Président à 9.45 heures CET.

Déclaration

La notaire soussignée qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire soussignée par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec la notaire soussignée, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Krecké, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 septembre 2015. GAC/2015/7525. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153650/801.

(150168557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 10 Juillet 2015

Ont démissionné d'administration:

- Monsieur Alain Heinz, né le 17/05/1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121 avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27/02/1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 283 Route d'Arlon, BP 76, L-8001 Strassen

Ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés en 2018:

- Monsieur Charles Tritton, né le 11/09/1965 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, EC4N 8AL Londres, au poste d'administrateur de classe A

- Monsieur Antoine Bougnoux, né le 23/07/1976 à Paris (France), résidant professionnellement au 23 bis Avenue de Messine, F-75008 Paris, au poste d'administrateur de classe A

- Monsieur Julien Mengozzi, né le 20/07/1981 à Thionville (France), résidant professionnellement au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B

- Monsieur Angelo Luis, né le 25/11/1981 à Colmar (France), résidant professionnellement au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B

Pour extrait sincère et conforme

Pour FIN PO SA SICAR

Référence de publication: 2015152825/24.

(150168168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tiago German Properties GmbH Second Frankfurt S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.888.

Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago German Properties GmbH Second Frankfurt S.C.S. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152544/14.

(150166814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

London Transit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.700,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.533.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF THE MONTH OF AUGUST;

before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Hub Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of GBP 11,700 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B163.498,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, pursuant to a proxy dated August 17 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in "London Transit Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 15 September 2011 by deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163.533, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2728 of 9 November 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 30 September 2011 by deed of the notary Jean Seckler, prenamed.

The appearing parties declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one hundred seventeen thousand (117,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

1. Reclassification of (i) twenty-two thousand two hundred fifty (22,250) class A shares into twenty-two thousand two hundred fifty (22,250) class B shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each, (ii) twenty-two thousand four hundred (22,400) class A shares into twenty-two thousand four hundred (22,400) class C shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each and (iii) twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A shares into twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class D shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each; consequential amendment of article 5 of the articles of association as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eleven thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 11,700) divided into:

- (i) forty thousand nine hundred fifty (40,950) class A shares,
- (ii) twenty-three thousand four hundred (23,400) class B shares,
- (iii) twenty-three thousand four hundred (23,400) class C shares, and

(iv) twenty-nine thousand two hundred fifty (29,250) class D shares, each with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1).

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. The new classes may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

5.3 Each class of shares relates to the holding by the Company of specific investments directly or indirectly (each being “Specific Investments”). Any subscription price paid to the Company upon the further issue of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the “Subscription Price”), net of all costs payable by the Company in connection with its issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the “Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investments. Any contribution made by a holder of shares of a particular class shall be (or has been) invested directly or indirectly in one and the same Specific Investments (the “Contribution Amount”).

Class A, class B and class C relate to the share capital in London Transit 1 Limited held by the Company (the “LT1 Investment”).

Class D relates to the share capital in London Transit 2 Limited held by the Company (the “LT2 Investment”).

5.4 In relation to each of the Specific Investments, the sole manager of the Company, or, as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares in connection with the relevant Specific Investments, the Contribution Amount in connection with the relevant Specific Investments, as well as assets acquired with such further funds contributed to or borrowed by the Company, in each case, shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investments;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investments or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated at the board’s discretion between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

5.4.6 the net assets of each compartment will be equal to the sum of the value of the Specific Investments of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

5.5 In the case where any liability, costs and/or expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as any administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investments or the operation or administration of that compartment exceed the assets of the relevant compartment available for paying the above liability,

costs/or expenses when they fall due the holder(s) of the relevant class of share(s) shall timely fund the difference between such liability, costs and/or expenses and the available assets to avoid any default or late payment.

5.6 Any available share premium shall be distributable.”

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above reclassification:

“ **Art. 6. Transfer of Shares.**

6.1 Any transfer of shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with the provisions set out in these articles of association and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time. Any recognition or inscription of a transfer of shares will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement.

6.2 Any transfer of shares of a certain class among shareholders and/or to non-shareholders shall have no consequence on the class to which the transferred shares belong.

6.3 Pre-emption right with respect to the class A shares, the class B shares and the class C shares

6.3.1 Except in case of a Permitted Transfer in accordance with articles 6.5 and 6.6, a class A shareholder, a class B shareholder and/or a class C shareholder (together, the “Priority Shareholders”) wishing to transfer (the “Transferor”) all or part of its shares (the “Offered Shares”) shall offer first to the other Priority Shareholders to acquire the Offered Shares (the “Offered Transfer”).

6.3.2 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer, by sending a written offer (the “Offer Notice”) to the other Priority Shareholders with a copy to the Company and shall offer to the other Priority Shareholders to acquire the Offered Shares. The Offer Notice shall state (i) the number of Offered Shares comprised in the Offered Transfer; (ii) the price at which the Transferor agrees to transfer the Offered Shares (the “Offered Price”); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Transferor considers entering into.

6.3.3 The Offered Price shall be determined by the Transferor.

6.3.4 Unless the Offered Price is challenged within seven (7) business days of the notification of the Offer Notice by any one of the Priority Shareholders, it shall be final and binding on the Priority Shareholders. If any Priority Shareholder challenges the Offered Price, the matter shall be referred to an independent réviseur d’entreprises agréé appointed by the most diligent party, which shall be independent from both the Transferor and the other Priority Shareholders. Such independent réviseur d’entreprises agréé shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Offered Price.

6.3.5 Following a determination by an independent réviseur d’entreprises agréé pursuant to article 6.3.4, the Transferor is authorized to withdraw its Offer Notice within three (3) business days if it disagrees with the Offered Price as determined by the independent réviseur d’entreprises agréé by sending a written withdrawal letter to the other Priority Shareholders.

6.3.6 The Priority Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice or, if the Offered Price was challenged, within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent réviseur d’entreprises agréé (unless the Transferor exercises its right of withdrawal under article 6.3.5), to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided further that each Priority Shareholder may accept the Offered Transfer in its entirety in the event that the other Priority Shareholders do not wish to acquire the Offered Shares. The acceptance of the offer by the Priority Shareholder (the “Priority Transferee”) shall be binding.

6.3.7 If the total number of the Offered Shares accepted to be purchased by the Priority Transferees exceeds the Offered Transfer, the Offered Shares will be sold to each of the Priority Transferees in proportion to the number of shares of class A, class B and/or class C they respectively hold in the Company.

6.3.8 The final number of Offered Shares attributed to each Preferred Transferee and the bank account to which the Offered Price shall be paid, shall be notified by the Transferor to each Priority Transferee (the “Preference Confirmation Notice”).

6.3.9 If the Priority Shareholders did not accept all or part of the Offered Transfer in accordance with article 6.3.6, the Transferor shall offer to the class D shareholder(s), on the same terms (including, without limitation, the Offered Price), to acquire the Offered Shares, or, as the case may be, the Offered Shares which have not been accepted by the Priority Shareholders.

6.3.10 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer to the class D shareholder by the Offer Notice.

6.3.11 For the avoidance of doubt, the Offered Price for any transfer of the Offered Shares to the class D shareholder (s) shall be the same as the Offered Price for any transfer of the Offered Shares to the Priority Shareholders.

6.3.12 The class D shareholder(s) will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that he/she/it/they intend(s) to exercise his/her/its/their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that the class D shareholder(s) may only (i) accept the Offered Transfer for its entirety in case that no Priority Shareholder wishes to acquire the Offered Shares or (ii) accept all the Offered Shares which the Priority

Shareholders did not wish to acquire. The acceptance of the offer by the class D shareholder (the “Class D Transferee”, who, together with the “Priority Transferee”, shall be referred to as the “Preferred Transferees”) shall be binding.

6.3.13 If the Preferred Transferees did not accept all the Offered Shares, the Transferor shall be authorised to transfer the Offered Shares on the same terms to a third party.

6.3.14 The Class D Transferee shall be served the Preference Confirmation Notice by the Transferor in accordance with article 6.3.8 which shall be applicable mutatis mutandis.

6.3.15 The payment of the Offered Price shall be paid to the bank account indicated by the Transferor in the Preference Confirmation Notice by each Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. The Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferees shall only be effective upon receipt by the Transferor of the full Offered Price from all of the Preferred Transferees.

6.4 Pre-emption right with respect to the class D shares

6.4.1 Except in case of a Permitted Transfer in accordance with articles 6.5 and 6.6 below, a class D shareholder wishing to transfer (the “Class D Transferor”) all or part of its class D shares (the “Offered Class D Shares”) shall offer to the other class D shareholder(s) to acquire the Offered Class D Shares (the “Offered Class D Transfer”).

6.4.2 The Class D Transferor shall therefore notify the Offered Class D Transfer, by sending a written offer (the “Class D Offer Notice”) to the other class D shareholder(s) with a copy to the Company and shall offer to the other class D shareholder(s) to acquire the Offered Class D Shares. The Class D Offer Notice shall state (i) the number of Offered Class D Shares comprised in the Offered Class D Transfer; (ii) the price at which the Class D Transferor agrees to transfer the Offered Class D Shares (the “Class D Offered Price”); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Class D Transferor considers entering into.

6.4.3 The Class D Offered Price shall be determined by the Class D Transferor.

6.4.4 Unless the Class D Offered Price is challenged within seven (7) business days of the notification of the Class D Offer Notice by any one of the other class D shareholder(s), it shall be final and binding on the other class D shareholder (s). If any other class D shareholder(s) challenges the Class D Offered Price, the matter shall be referred to an independent réviseur d’entreprises agréé appointed by the most diligent party, which shall be independent from both the Class D Transferor and the other class D shareholder(s). Such independent réviseur d’entreprises agréé shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Class D Offered Price.

6.4.5 Following a determination by an independent réviseur d’entreprises agréé pursuant to article 6.4.4, the Class D Transferor is authorized to withdraw its Class D Offer Notice within three (3) business days if it disagrees with the Class D Offered Price as determined by the independent réviseur d’entreprises agréé by sending a written withdrawal letter to the other class D Shareholder(s).

6.4.6 The other class D shareholder(s) will have thirty (30) business days upon receipt of the Class D Offer Notice or if the Class D Offered Price was challenged within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent réviseur d’entreprises agréé (unless the Class D Transferor exercises its right of withdrawal under article 6.4.5), to give written notice to the Class D Transferor with a copy to the Company that he/she/it/they intend(s) to exercise their right of preference and accept the Offered Class D Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Class D Shares for which the preference right is exercised, provided further that each class D shareholder(s) may accept the Class D Offered Transfer in its entirety in the event that the other class D shareholder(s), if any, do not wish to acquire the Offered Class D Shares. The acceptance of the offer by the other class D shareholder(s) (the “Class D Priority Transferees”) shall be binding.

6.4.7 If the total number of the Offered Class D Shares accepted to be purchased by the Class D Priority Transferees exceeds the Offered Class D Transfer, the Offered Class D Shares will be sold to each of the Class D Priority Transferees in proportion to the number of Class D Shares they respectively hold in the Company.

6.4.8 The final number of Offered Class D Shares attributed to each Class D Priority Transferee and the bank account to which the Offered Class D Price shall be paid, shall be notified by the Class D Transferor to each Class D Priority Transferee (the “Class D Preference Confirmation Notice”).

6.4.9 If the other class D shareholder(s) did not accept all or part of the Class D Offered Transfer in accordance with article 6.4.6, the Class D Transferor shall offer to the Priority Shareholders, on the same terms (including, without limitation, the Class D Offered Price), to acquire the Offered Class D Shares, or, as the case may be, the Offered Class D Shares which have not been accepted by the other class D shareholder(s).

6.4.10 The Class D Transferor shall therefore notify the Class D Offered Transfer to the Priority Shareholders by the Class D Offer Notice.

6.4.11 For the avoidance of doubt, the Class D Offered Price for any transfer of the Offered Class D Shares to the Priority Shareholders shall be the same as the Class D Offered Price for any transfer of the Offered Class D Shares to the class D shareholder(s).

6.4.12 The Priority Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Class D Offer Notice to give written notice to the Class D Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Class D Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Class D Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that the Priority Shareholders may only (i) accept the Class D Offered Transfer for its entirety in case that no other class D shareholder(s) wishes to acquire the Class D Offered Shares or (ii) accept all the

Offered Class D Shares which the other class D shareholder(s) did not wish to acquire. The acceptance of the offer by the Priority Shareholders (the “Class D Shares Transferee”, and together with the Class D Priority Transferee, the “Class D Preferred Transferees”) shall be binding.

6.4.13 If the Class D Preferred Transferees did not accept all the Offered Class D Shares, the Class D Transferor shall be authorised to transfer the Offered Class D Shares on the same terms to a third party.

6.4.14 The Class D Shares Transferee shall be served the Class D Preference Confirmation Notice by the Class D Transferor in accordance with article 6.4.8 which shall be applicable mutatis mutandis.

6.4.15 The payment of the Class D Offered Price shall be paid to the bank account indicated by the Class D Transferor in the Preference Confirmation Notice by each Class D Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. The Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferees shall only be effective upon receipt by the Class D Transferor of the full Class D Offered Price from all of the Class D Preferred Transferees.

6.4.16 Notwithstanding the above, no preference right (pursuant to articles 6.3 and 6.4) shall apply if all the shareholders of the Company waive such right in writing.

6.5 Permitted Transfers

No preference right provided for under articles 6.3 to 6.4 shall apply with respect to the following transferees (the “Permitted Transferees”), provided that (i) the shareholder effecting such transfer shall inform in writing the other shareholders thereof (identifying in reasonable details all of the particulars of the Permitted Transferee), and (ii) the Permitted Transfers will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement, in case of transfers from a shareholder to:

- (a) if the transferring shareholder is a Priority Shareholder, any other Priority Shareholder;
- (b) if the transferring shareholder is a class D shareholder, any other class D shareholder;
- (c) if the transferring shareholder is an individual:
 - (i) his/her spouse or civil partner;
 - (ii) his/her child(ren) or an immediate descendant family member (descendant en ligne directe) of his children (including step, adopted or illegitimate child(ren));
 - (iii) to the trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or whosoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the shares in question is for the time being vested in any person other than the persons described under items (i) and (ii) above;
- (d) if the transferring shareholder is a company:
 - (i) any company which is a member of the same group of companies to which the transferring shareholder belongs;
 - (ii) any nominee of the transferring shareholder; and
 - (iii) any beneficial owner of the transferring shareholder.

6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders if no other shareholder has exercised its preference rights provided for under articles 6.3 and 6.4. However, no such preference rights shall apply in case the shares of the deceased shareholder are transferred either to his/her surviving spouse, his/her descendants or any other legal heir (including, for the avoidance of doubt, legal heirs by virtue of a will or any other similar instrument).”

3. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company in order to provide for specific shareholders approvals on certain reserved matters:

“ Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Management of the Company shall always be subject to the provisions set out in these articles of incorporation or in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

7.2 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.3 The sole manager or as the case may be the board of managers is, subject to the Reserved Matters, vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to, subject to the Reserved Matters, authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers, subject to the Reserved Matters. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

7.4 Any decision by the sole manager, or, as the case may be, the board of managers with respect to a Reserved Matter shall be subject to a prior authorisation by the shareholders of the Company given in accordance with article 10.1.

7.5 The following matters shall be a “Reserved Matter”:

7.5.1 Any decision and/or action in the course of or as a result of which the Company may incur any liability, costs and expenses and which are not administration expenses and/or tax liabilities of the Company;

7.5.2 Any distribution or sale of assets of the Company (including any shares held by it);

7.5.3 The grant of any option over shares in the Company;

7.5.4 The grant of any encumbrance over the whole or any part of the assets of the Company;

7.5.6 The acquisition of assets by the Company for a purchase price higher than GBP 20,000.

7.6 The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.7 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

7.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

7.9 Meetings of the board of managers must be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A meeting may at any time be held by conference call or similar means. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. In such case, any manager participating in a meeting of the board of managers by conference call or similar means must be physically located in the territory of the Grand Duchy of Luxembourg. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

7.10 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.11 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class D managers. The class A managers shall be appointed from persons designated by the class A shareholder(s), the class B shareholder(s) and the class C shareholder(s) acting by a majority. The class D managers shall be appointed from persons designated by the class D shareholder(s) acting by a majority. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.12 Decisions of the board of managers are validly taken by the unanimous approval of all the managers of the Company (including by way of representation), irrespective of their class.

7.13 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.14 The Company will be bound towards third parties by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class D managers) by the joint signature of one class A manager and one class D manager.

7.15 In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class D managers) by the joint signature of one class A manager and one class D manager.”

4. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company in order to take into account the creation of classes of shares:

“ **Art. 9. Shareholder rights.**

9.1 All the rights attached to the shares shall be exercised in compliance with the provisions set out in these articles of incorporation and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

9.2 Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of Company shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

9.3 Any decision amending, modifying, and/or reducing the rights attached to a certain class of share shall require the approval of the holder(s) of such class of share at the majorities and quorum set out in article 10 within that class of share.”

5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to take into account the creation of classes of shares:

“ Art. 10. Shareholder Meetings.

10.1 All decisions by shareholders, save for the appointment of managers as per article 7.6, require the unanimous approval of all the shareholders of the Company (irrespective of their class), and are passed in such form prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 All decisions of the general meeting shall be validly adopted only if unanimously approved by all the shareholders representing the entirety of the issued share capital (of whatever class) of the Company.”

6. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company in order to provide for new distribution rights so that article 13 now reads as follows:

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 Any distribution shall always be realised in compliance with the provisions set out below:

13.2.1 the class A shares, the class B shares and the class C shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LT1 Investment, less any costs and taxes relating thereto;

13.2.2 the class D shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LT2 Investment, less any costs and taxes relating thereto.

13.3 The shareholders shall always vote in favour of any distribution proposed by the sole manager, or, as the case may be, the board of managers of the Company.

13.4 The shareholders may decide to pay interim dividends on one or more classes of shares in accordance with article 13.2 above on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the above provisions. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

7. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company in order to provide for new dissolution and liquidation rules so that article 14 reads as follows:

“ Art. 14. Dissolution, Liquidation.

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

14.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class of shares shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Specific Investments. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investments to which the class relates:

14.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investments) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investments for that class) or, if that is not possible, distributed pro rata among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

14.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shown in the separate category for the Specific Investments to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Specific Investments of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of shares.

14.2.3 To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, the holder of the shares of the relevant class shall not be entitled to any liquidation proceeds and shall be under an obligation to contribute forthwith further cash or assets to the Company so that the amount calculated shall be zero or positive. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class of shares.”

8. Deletion of article 17 of the articles of association of the Company in order to take into account the current situation of the Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were passed.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the reclassification of the (i) twenty-two thousand two hundred fifty (22,250) class A shares into twenty-two thousand two hundred fifty (22,250) class B shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each, (ii) twenty-two thousand four hundred (22,400) class A shares into twenty-two thousand four hundred (22,400) class C shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each and (iii) twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A shares into twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class D shares with a nominal value of ten pence of a Pound Sterling (GBP 0.1) each.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, article 6, article 7, article 9, article 10, article 13 and article 14 of the articles of association as set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to delete article 17 of the articles of association.

There being no further item on the agenda the extraordinary meeting of the Shareholders was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Pétange, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-SIXIEME JOUR DU MOIS D'AOÛT;

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Hub Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 11.700 GBP et qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B163.498,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration datée du 17 Août 2015, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales dans «London Transit Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 15 septembre 2011 par acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.533, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2728 du 9 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 septembre 2011 par acte du notaire Jean Seckler, précité.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des cent dix-sept mille (117.000) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

1. Reclassification des (i) vingt-deux mille deux cent cinquante (22.250) parts sociales de classe A en vingt-deux mille deux cent cinquante (22.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune, (ii) vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales de classe A en vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune et (iii) vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de classe A en vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune; modification en conséquence de l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille sept cents livres sterling (11.700 GBP) divisé en:

(i) quarante mille neuf cent cinquante (40.950) parts sociales de classe A,

(ii) vingt-trois mille quatre cents (23.400) parts sociales de classe B,

(iii) vingt-trois mille quatre cents (23.400) parts sociales de classe C, et

(iv) vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) parts sociales de classe D, d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur décision de ses associés. Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme de classes de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

5.3 Chaque classe de parts sociales se rapporte à la détention par la Société d'investissements spécifiques directement ou indirectement (chacun étant des «Investissements Spécifiques»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous les frais devant être payés par la Société dans le cadre de son émission, y compris et ce, de manière non limitative, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissements Spécifiques. Tout apport réalisé par un détenteur de parts sociales d'une classe particulière sera (ou a été) investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissements Spécifiques (le «Montant d'Apport»).

Les classes A, B et C se rapportent au capital social de London Transit 1 Limited détenu par la Société (l'«Investissement LT1»).

La classe D se rapporte au capital social de London Transit 2 Limited détenu par la Société (l'«Investissement LT2»).

5.4 Pour chacun des Investissements Spécifiques, le gérant unique de la Société ou, le cas échéant, le conseil de gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée dans le cadre des Investissements Spécifiques en question, le Montant d'Apport dans le cadre des Investissements Spécifiques en question ainsi que les avoirs acquis grâce à ces autres fonds apportés à ou empruntés par la Société seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour ces Investissements Spécifiques;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice tiré par la Société, ou tout avoir tiré, des avoirs affectés à un compartiment sera affecté à ce compartiment;

5.4.3 les dettes, frais et dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables aux Investissements Spécifiques en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 dans le cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera répartie à la discrétion du conseil entre tous les compartiments existants au prorata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 les distributions ou paiements (y compris les paiements du prix devant être payé par la Société pour les parts sociales de la classe concernée qu'elle rachète) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment seront égaux à la somme de la valeur des Investissements Spécifiques de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts, moins l'ensemble des dettes, frais et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

5.5 Dans le cas où les dettes, frais et/ou dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables aux Investissements Spécifiques en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment excéderaient les avoirs du compartiment en question disponibles pour payer les dettes, frais et/ou dépenses ci-dessus à leur échéance, le(s) porteur(s) de la classe concernée de parts sociales devront financer à temps la différence entre ces dettes, frais et/ou dépenses et les avoirs disponibles afin d'éviter tout défaut ou retard de paiement.

5.6 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

2. Modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la reclassification ci-dessus:

« Art. 6. Transfert de parts sociales.

6.1 Tout transfert de parts sociales devra être effectué, et sera valable et reconnu par la Société seulement s'il est effectué conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps. Toute reconnaissance ou inscription d'un transfert de parts sociales devra être conforme aux dispositions de tout pacte d'associés applicable.

6.2 Tout transfert de parts sociales d'une certaine classe entre associés et/ou à des non associés n'aura aucune incidence sur la classe à laquelle les parts sociales transférées appartiennent.

6.3 Droit de préemption relatif aux parts sociales de classe A, aux parts sociales de classe B et aux parts sociales de classe C

6.3.1 Sauf en cas de Transfert Autorisé réalisé conformément aux articles 6.5 et 6.6, un associé de classe A, un associé de classe B et/ou un associé de classe C (ensemble, les «Associés Prioritaires») souhaitant transférer (le «Cédant») tout ou partie de ses parts sociales (les «Parts Sociales Offertes») devra proposer d'abord aux autres Associés Prioritaires d'acquérir les Parts Sociales Offertes (la «Proposition de Transfert»).

6.3.2 Le Cédant communiquera donc la Proposition de Transfert, en envoyant une offre écrite (l'«Avis d'Offre») aux autres Associés Prioritaires avec une copie à la Société et proposera aux autres Associés Prioritaires d'acquérir les Parts Sociales Offertes. L'Avis d'Offre devra indiquer (i) le nombre de Parts Sociales Offertes compris dans la Proposition de Transfert; (ii) le prix auquel le Cédant accepte de transférer les Parts Sociales Offertes (le «Prix Offert»); (iii) toute autre modalité de l'offre, y compris la description de tous les accords que le Cédant envisage de conclure.

6.3.3 Le Prix Offert sera déterminé par le Cédant.

6.3.4 À moins que le Prix Offert ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification de l'Avis d'Offre par l'un des Associés Prioritaires, celui-ci sera définitif et engagera les Associés Prioritaires. Si un Associé Prioritaire conteste le Prix Offert, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par la partie la plus diligente, qui sera indépendant du Cédant et des autres Associés Prioritaires. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non comme arbitre et son évaluation sera définitive et exécutoire et déterminera le Prix Offert.

6.3.5 Suite à une détermination effectuée par un réviseur d'entreprises agréé indépendant en vertu de l'article 6.3.4, le Cédant est autorisé à retirer son Avis d'Offre dans les trois (3) jours ouvrables s'il n'est pas d'accord avec le Prix Offert tel que déterminé par le réviseur d'entreprises agréé indépendant en envoyant une lettre de retrait écrite aux autres Associés Prioritaires.

6.3.6 Les Associés Prioritaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre ou, si le Prix Offert a été contesté, de trente (30) jours ouvrables suivant la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant (à moins que le Cédant n'exerce son droit de retrait en vertu de l'article 6.3.5), pour donner un avis écrit au Cédant avec une copie à la Société selon lequel ils ont l'intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales Offertes pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition également que chaque Associé Prioritaire puisse accepter la Proposition de Transfert dans son intégralité au cas où les autres Associés Prioritaires ne souhaiteraient pas acquérir les Parts Sociales Offertes. L'acceptation de l'offre par l'Associé Prioritaire (le «Cessionnaire Prioritaire») sera exécutoire.

6.3.7 Si le nombre total des Parts Sociales Offertes que les Cessionnaires Prioritaires ont accepté d'acheter dépasse la Proposition de Transfert, les Parts Sociales Offertes seront vendues à chacun des Cessionnaires Prioritaires proportionnellement au nombre de parts sociales de classe A, classe B et/ou classe C qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

6.3.8 Le nombre définitif de Parts Sociales Offertes attribuées à chaque Cessionnaire Privilégié et le compte bancaire sur lequel le Prix Offert doit être versé, seront communiqués par le Cédant à chaque Cessionnaire Prioritaire (l'«Avis de Confirmation de Préférence»).

6.3.9 Si les Associés Prioritaires n'ont pas accepté la totalité ou une partie de la Proposition de Transfert conformément à l'article 6.3.6, le Cédant proposera à l' (aux) associé(s) de classe D, aux mêmes conditions (y compris et ce de manière non limitative en ce qui concerne le Prix Offert), d'acquérir les Parts Sociales Offertes, ou, le cas échéant, les Parts Sociales Offertes qui n'ont pas été acceptées par les Associés Prioritaires.

6.3.10 Le Cédant communiquera donc la Proposition de Transfert à l'associé de classe D par l'Avis d'Offre.

6.3.11 Afin d'éviter tout doute, le Prix Offert pour tout transfert des Parts Sociales Offertes à l' (aux) associé(s) de classe D sera le même que le Prix Offert pour tout transfert des Parts Sociales Offertes aux Associés Prioritaires.

6.3.12 L' (les) associé(s) de classe D disposera/disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre pour donner un avis écrit au Cédant avec une copie à la Société selon lequel il(s) a/ont l'intention d'exercer son/leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales Offertes pour lesquelles le droit préférentiel est exercé, à condition que l' (les) associé(s) de classe D puisse(nt) uniquement (i) accepter la Proposition de Transfert dans son intégralité si aucun Associé Prioritaire ne souhaite acquérir les Parts Sociales Offertes ou (ii) accepter toutes les Parts Sociales Offertes que les Associés Prioritaires n'ont pas souhaité acquérir. L'acceptation de l'offre par l'associé de classe D (le «Cessionnaire de Classe D»), qui, avec le «Cessionnaire Prioritaire», seront dénommés les «Cessionnaires Privilégiés») sera exécutoire.

6.3.13 Si les Cessionnaires Privilégiés n'ont pas accepté la totalité des Parts Sociales Offertes, le Cédant sera autorisé à transférer les Parts Sociales Offertes aux mêmes conditions à un tiers.

6.3.14 Le Cédant signifiera au Cessionnaire de Classe D l'Avis de Confirmation de Préférence conformément à l'article 6.3.8 qui s'appliquera mutatis mutandis.

6.3.15 Le paiement du Prix Offert sera effectué sur le compte bancaire indiqué par le Cédant dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire Privilégié en espèces dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Le Transfert des Parts Sociales Offertes à chacun des Cessionnaires Privilégiés prendra effet dès réception par le Cédant du Prix Offert intégral provenant de tous les Cessionnaires Privilégiés.

6.4 Droit de préemption relatif aux parts sociales de classe D

6.4.1 Sauf en cas de Transfert Autorisé réalisé conformément aux articles 6.5 et 6.6 ci-dessous, un associé de classe D souhaitant transférer (le «Cédant de Classe D») tout ou partie de ses parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe

D Offertes») devra proposer à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes (la «Proposition de Transfert de Classe D»).

6.4.2 Le Cédant de Classe D communiquera donc Proposition de Transfert de Classe D, en envoyant une offre écrite (l'«Avis d'Offre de Classe D») à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D avec une copie à la Société et proposera à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes. L'Avis d'Offre de Classe D devra indiquer (i) le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes compris dans la Proposition de Transfert de Classe D; (ii) le prix auquel le Cédant de Classe D accepte de transférer les Parts Sociales de Classe D Offertes (le «Prix Offert de Classe D»); (iii) toute autre modalité de l'offre, y compris la description de tous les accords que le Cédant de Classe D envisage de conclure.

6.4.3 Le Prix Offert de Classe D sera déterminé par le Cédant de Classe D.

6.4.4 À moins que le Prix Offert de Classe D ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification de l'Avis d'Offre de Classe D par l'un des autres associés de Classe D, celui-ci sera définitif et engagera l' (les) autre(s) associé(s) de classe D. Si un (des) autre(s) associé(s) de classe D conteste le Prix Offert de Classe D, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par la partie la plus diligente, qui sera indépendant du Cédant de Classe D et de l' (des) autre(s) associé(s) de classe D. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non comme arbitre et son évaluation sera définitive et exécutoire et déterminera le Prix Offert de Classe D.

6.4.5 Suite à une détermination effectuée par un réviseur d'entreprises agréé indépendant en vertu de l'article 6.4.4, le Cédant de Classe D est autorisé à retirer son Avis d'Offre de Classe D dans les trois (3) jours ouvrables s'il n'est pas d'accord avec le Prix Offert de Classe D tel que déterminé par le réviseur d'entreprises agréé indépendant en envoyant une lettre de retrait écrite à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D.

6.4.6 L' (les) autre(s) associé(s) de classe D disposera (disposeront) de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre de Classe D ou, si le Prix Offert de Classe D est contesté, de trente (30) jours ouvrables suivant la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant (à moins que le Cédant de Classe D n'exerce son droit de retrait en vertu de l'article 6.4.5), pour donner un avis écrit au Cédant de Classe D avec une copie à la Société selon lequel il(s) a (ont) l'intention d'exercer son/leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert de Classe D. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition également que chaque associé de classe D puisse accepter la Proposition de Transfert de Classe D dans son intégralité au cas où l' (les) autre(s) associé(s) de Classe D, le cas échéant, ne souhaiterai(en)t pas acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes. L'acceptation de l'offre par l' (les) autre(s) associé(s) de Classe D (les «Cessionnaires Prioritaires de Classe D») sera exécutoire.

6.4.7 Si le nombre total des Parts Sociales de Classe D Offertes que les Cessionnaires Prioritaires de Classe D ont accepté d'acheter dépasse la Proposition de Transfert de Classe D, les Parts Sociales de Classe D Offertes seront vendues à chacun des Cessionnaires Prioritaires de Classe D proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

6.4.8 Le nombre définitif de Parts Sociales de Classe D Offertes attribuées à chaque Cessionnaire Prioritaire de Classe D et le compte bancaire sur lequel le Prix Offert de Classe D doit être versé, seront communiqués par le Cédant de Classe D à chaque Cessionnaire Prioritaire de Classe D (l'«Avis de Confirmation de Préférence de Classe D»).

6.4.9 Si l' (les) autre(s) associé(s) de classe D n'ont pas accepté la totalité ou une partie de la Proposition de Transfert de Classe D conformément à l'article 6.4.6, le Cédant de Classe D proposera aux Associés Prioritaires, aux mêmes conditions (y compris et ce de manière non limitative en ce qui concerne le Prix Offert de Classe D), d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes, ou, le cas échéant, les Parts Sociales de Classe D Offertes qui n'ont pas été acceptées par l' (les) autre(s) associé(s) de classe D.

6.4.10 Le Cédant de Classe D communiquera donc la Proposition de Transfert de Classe D aux Associés Prioritaires par l'Avis d'Offre de Classe D.

6.4.11 Afin d'éviter tout doute, le Prix Offert de Classe D pour tout transfert des Parts Sociales de Classe D Offertes aux Associés Prioritaires sera le même que le Prix Offert de Classe D pour tout transfert des Parts Sociales de Classe D Offertes à l' (aux) associé(s) de classe D.

6.4.12 Les Associés Prioritaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre de Classe D pour donner un avis écrit au Cédant de Classe D avec une copie à la Société selon lequel ils ont l'intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert de Classe D. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes pour lesquelles le droit préférentiel est exercé, à condition que les Associés Prioritaires puissent uniquement (i) accepter la Proposition de Transfert de Classe D dans son intégralité si aucun autre associé de classe D souhaite acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes ou (ii) accepter toutes les Parts Sociales de Classe D Offertes que l' (les) autre(s) associé(s) de classe D n'a (ont) pas souhaité acquérir. L'acceptation de l'offre par les Associés Prioritaires (le «Cessionnaire de Parts Sociales de Classe D», et avec le «Cessionnaire Prioritaire de Classe D», les «Cessionnaires Privilégiés de Classe D») sera exécutoire.

6.4.13 Si les Cessionnaires Privilégiés de Classe D n'ont pas accepté la totalité des Parts Sociales de Classe D Offertes, le Cédant de Classe D sera autorisé à transférer les Parts Sociales de Classe D Offertes aux mêmes conditions à un tiers.

6.4.14 Le Cédant de Classe D signifiera au Cessionnaire de Parts Sociales de Classe D l'Avis de Confirmation de Préférence de Classe D conformément à l'article 6.4.8 qui s'appliquera mutatis mutandis.

6.4.15 Le paiement du Prix Offert de Classe D sera effectué sur le compte bancaire indiqué par le Cédant de Classe D dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire Privilégié de Classe D en espèces dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Le Transfert des Parts Sociales Offertes à chacun des Cessionnaires Privilégiés prendra effet dès réception par le Cédant de Classe D du Prix Offert de Classe D intégral provenant de tous les Cessionnaires Privilégiés de Classe D.

6.4.16 Nonobstant ce qui précède, aucun droit préférentiel (en vertu des articles 6.3 et 6.4) ne s'appliquera si tous les associés de la Société renoncent à ce droit par écrit.

6.5 Transferts Autorisés

Aucun droit préférentiel prévu aux articles 6.3 à 6.4 ne s'applique en ce qui concerne les cessionnaires suivants (les «Cessionnaires Autorisés»), à condition que (i) l'associé effectuant ce transfert en informe par écrit les autres associés (identifiant de manière suffisamment détaillée toutes les données du Cessionnaire Autorisé), et (ii) les Transferts Autorisés soient conformes aux dispositions de tout pacte d'associés applicable, en cas de transferts d'un associé à:

- (a) si l'associé cédant est un Associé Prioritaire, tout autre Associé Prioritaire;
- (b) if si l'associé cédant est un associé de classe D, tout autre associé de classe D;
- (c) si l'associé cédant est une personne physique:
 - (i) son/sa conjoint(e) ou partenaire civil;
 - (ii) son/ses enfant(s) ou descendant en ligne directe de ses enfants (y compris enfants du conjoint, adoptés ou illégitimes);
 - (iii) aux trusts (qu'ils soient nés d'un règlement, d'une déclaration de trust ou d'un autre instrument fait par qui que ce soit ou en vertu d'une disposition testamentaire ou ab intestat) en vertu desquels aucun droit économique immédiat sur l'une des parts sociales en question n'est pour le moment conféré à une personne autre que celles décrites aux points (i) et (ii) ci-dessus;
- (d) si l'associé cédant est une société:
 - (i) toute société qui est membre du même groupe de sociétés auquel l'associé cédant appartient;
 - (ii) toute personne désignée de l'associé cédant; et
 - (iii) tout bénéficiaire économique de l'associé cédant.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transférées qu'à des nouveaux associés si aucun autre associé n'a exercé ses droits préférentiels prévus aux articles 6.3 et 6.4. Toutefois, aucun droit préférentiel ne s'applique si les parts sociales de l'associé décédé sont transférées soit à son/sa conjoint(e) survivant(e), ses descendants ou tout autre héritier légal (y compris, afin d'éviter tout doute, les héritiers légaux en vertu d'un testament ou de tout autre document similaire).»

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prévoir l'approbation spécifique des associés sur certaines matières réservées:

« Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Gérance de la Société devra être effectuée conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

7.2 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.3 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a, sous réserve des Matières Réservées, les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et, sous réserve des Matières Réservées, pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, sous réserve des Matières Réservées. A l'égard des tiers, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, ou tel que prévu dans les présents statuts.

7.4 Toute décision prise par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance en ce qui concerne une Matière Réservée sera soumise à l'autorisation préalable des associés de la Société donnée conformément à l'article 10.1.

7.5 Les matières suivantes seront une «Matière Réservée»:

7.5.1 Les décisions et/ou actions au cours ou en conséquence desquelles la Société peut encourir des dettes, frais et dépenses, et qui ne sont pas des dépenses administratives et/ou des dettes fiscales de la Société;

7.5.2 Toute distribution ou vente d'actifs de la Société (y compris toute part sociale détenue par celle-ci);

7.5.3 L'octroi d'une option sur des parts sociales de la Société;

7.5.4 L'octroi d'un grèvement sur tout ou partie des actifs de la Société;

7.5.6 L'acquisition d'actifs par la Société pour un prix d'acquisition supérieur à 20.000 GBP.

7.6 Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.7 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

7.8 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres.

7.9 Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché du Luxembourg. Une réunion peut être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Dans ce cas, tout gérant participant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires doit être physiquement présent sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

7.10 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.11 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D. Les gérants de classe A seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe A, l' (les) associé(s) de classe B et l' (les) associé(s) de classe C statuant à la majorité. Les gérants de classe D seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe D statuant à la majorité. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.12 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord unanime de tous les gérants de la Société (y compris par voie de représentation), indépendamment de leur classe.

7.13 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

7.14 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe D.

7.15 Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de nomination par l'assemblée générale des différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe D agissant ensemble.»

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de prendre en compte la création de classes de parts sociales:

« Art. 9. Droits des associés.

9.1 Tous les droits attachés aux parts sociales devront être exercés conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales ou résolutions écrites. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales (de quelque classe que ce soit) qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

9.3 Toute décision changeant, modifiant et/ou réduisant les droits attachés à une certaine classe de parts sociales requiert l'approbation du (des) porteur(s) de cette classe de parts sociales aux majorités et au quorum indiqués à l'article 10 au sein de cette classe de parts sociales.»

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de prendre en compte la création de classes de parts sociales:

« Art. 10. Assemblées des associés.

10.1 Toutes les décisions des associés, exceptées celles en relation avec la nomination des gérants conformément à l'article 7.6, requièrent l'accord unanime de tous les associés de la Société (indépendamment de leur classe), et sont prises dans les formes prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2. Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si

l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

10.4. Toutes les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées à l'unanimité par tous les associés représentant l'intégralité du capital social émis (de quelque classe que ce soit) de la Société.»

6. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de prévoir de nouveaux droits de distribution afin que l'article 13 ait désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Toute distribution devra être effectuée conformément aux dispositions énoncées ci-dessous:

13.3.1 les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement LT1, moins tout frais et impôts y afférents;

13.3.2 les parts sociales de classe D auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement LT2, moins tout frais et impôts y afférents.

13.4 Les associés devront toujours voter en faveur de toute distribution proposée par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

13.4 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs classes de parts sociales conformément à l'article 13.2 ci-dessus sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

13.5 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

7. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de prévoir de nouvelles règles de dissolution et de liquidation afin que l'article 14 ait la teneur suivante:

« Art. 14. Dissolution, liquidation.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque classe sera le montant auquel la classe a droit par rapport aux Investissements Spécifiques concernés. Chaque classe de parts sociales aura droit à un produit de liquidation déterminé comme suit dans le cadre des Investissements Spécifiques concernés auxquels la classe se rapporte:

14.2.1 Tout d'abord, les dettes et engagements de la Société (indépendamment des Investissements Spécifiques) devront être payés. Ces dettes et engagements seront attribués à la classe de parts sociales à laquelle ils appartiennent spécifiquement (c.-à-d. parce qu'ils portent sur les Investissements Spécifiques concernés pour cette classe) ou, si ce n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

14.2.2 Ensuite, le montant concerné de dettes pour chaque classe de parts sociales présenté dans la catégorie séparée pour les Investissements Spécifiques auxquels ils se rapportent sera établi contre les actifs attribuables à la classe en question, y compris notamment les Investissements Spécifiques de cette classe et toute réserve de fonds attribuable à cette classe. Les actifs non attribuables à une classe spécifique seront divisés proportionnellement à toutes les classes de parts sociales.

14.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour quelque classe que ce soit est négatif, le porteur des parts sociales de la classe en question n'aura droit à aucun produit de liquidation et aura l'obligation d'apporter immédiatement d'autres liquidités ou actifs à la Société de sorte que le montant calculé soit de zéro ou soit positif. Tout boni restant dans une classe spécifique de parts sociales sera distribué aux porteurs concernés de cette classe de parts sociales.»

8. Suppression de l'article 17 des statuts de la société afin de prendre en compte la situation actuelle de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, les Associés ont adopté les résolutions suivantes.

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'approuver la reclassification des (i) vingt-deux mille deux cent cinquante (22.250) parts sociales de classe A en vingt-deux mille deux cent cinquante (22.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune, (ii) vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales de classe A en vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune et (iii) vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de classe A en vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de dix pence de livre sterling (0,1 GBP) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5, 6, 7, 9, 10, 13 et 14 des statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de supprimer l'article 17 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire des Associés a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte, la mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154073/796.

(150169406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

UnitedHealthcare International I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152576/10.

(150167362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.420.776,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

EXTRAIT

En date du 14 septembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jean-Marc McLean, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 24 juillet 2015;
- La démission de Cédric Muenze, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 15 août 2015;
- La révocation d'Aleksandra Lipinski-Hauck, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 15 août 2015;
- Christian Schwab, né le 11 janvier 1971, à Duisburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 24 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- Peter Lundin, né le 10 septembre 1976, à Kalmar, Suede, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 15 août 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- Salvatore Rosato, né le 06 octobre 1979, à Avellino, Italie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 15 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152858/24.

(150168252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

UnitedHealthcare International IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152579/10.

(150167359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,05.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015152581/10.

(150166918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Uranus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152583/10.

(150166675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Ibfin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 85.095.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 30 juillet 2015

Les mandats des membres du conseil d'administration respectivement du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale devant se tenir en 2016 pour statuer sur l'exercice au 31.12.2015, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Federico Franzina, né le 1^{er} avril 1961 à Padova (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur/Président;
- M. Alessandro Cusumano, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;
- Mme Vania Baravini, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- DIMEST S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.670, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015152873/24.

(150167625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152584/10.

(150167179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.045.078,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.131.

EXTRAIT

En date du 11 septembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Michaël Goosse, Gérant B, avec effet au 11 septembre 2015.
2. Nomination de Madame Yeliz Bozkir, née le 27 janvier 1984 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant B, avec effet au 11 septembre 2015 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152585/15.

(150167509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Fortis Private Euro-Fashion-Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, re Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.905.

In the year two thousand and fifteen, on the 3rd day of September, at 11.00 a.m.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting as proxyholder of the following shareholders:

1. BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT (BELGIUM) S.A., a Belgium company with registered office at B-1040 Brussels (Belgium), boulevard Louis Schmidt 2;
 2. Inmuebles Galileo, S.L., a Spanish company with registered office at E-28006 Madrid (Spain), 11, Calle Hermosilla;
 3. BRIGHT STAR MARKETING LIMITED, a company, with registered office at Tortola (British Virgin Island), Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, 146;
 4. LUHA ASSETS CORP., a company, with registered office at Panama City (Republic of Panama), Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street;
 5. Paleo Investment A.V.V., a company, with registered office at Oranjestad, Aruba (Netherlands Antilles), 62, L.G. Smith Boulevard;
 6. BARUES ZARAGOZA S.L., a Spanish company with registered office at E-50004 Zaragoza (Spain), 7, 4° A, C / Capitan Esponera;
 7. Mr. Achim WALZ, residing at D-71065 Sindelfingen (Germany), Mahdentalstr. 100;
 8. Mr. Christian DE JONG, residing at NL-3707 CA Zeist (The Netherlands), 19, Verlengde Slotlaan
- all together hereafter referred as the "Shareholders",
- all here represented by virtue of proxies dated between the August 7, 2015 and the August 20, 2015;
- Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The appearing acting in their capacity of Shareholders of the corporate capital of the Luxembourg société anonyme Fortis Private Euro-Fashion-Center, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123905, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (the “Company”) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated December 20, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 544 of April 4, 2007.

The present meeting was convened by the Board of Directors who invited all the Shareholders to compare at the present meeting, by registered mail sent on August 3, 2015, with the following Agenda:

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator as stated in the liquidation agreement under article 1.2
- 4 To grant discharge to the board of directors and the supervisory auditor.
- 5 Miscellaneous.

That it results of the attending list that out of the 18 (eighteen) issued Class A Shares and 18 (eighteen) issued Class B Shares, 18 (eighteen) Class A Shares and thirteen (13) Class B Shares, representing 81.11 % of the corporate capital are present and represented at the present meeting.

That the provisions of article 67-1 of the law on commercial companies are fulfilled and that the present meeting can validly deliberate on the Agenda of the Meeting

The Shareholders represented as foresaid requested the officiating notary to act the following resolutions, taken in the present extraordinary general meeting:

First resolution

The General Meeting resolves by:

31 Votes in Favour

0 Votes Against

0 Abstentions.

to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (“liquidation volontaire”).

Second resolution

The General Meeting resolves by:

31 Votes in Favour

0 Votes Against

0 Abstentions.

to appoint I.L.L. Services S.à r.l., as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The General Meeting resolves by:

31 Votes in Favour

0 Votes Against

0 Abstentions.

to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Act 1915”).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The General Meeting resolves by:

31 Votes in Favour

0 Votes Against

0 Abstentions.

to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fifth resolution

The General Meeting resolves by:

31 Votes in Favour

0 Votes Against

0 Abstentions.

to grant full and entire discharge to the board of directors and the supervisory auditor from any liabilities resulting from the performance of their duties.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de septembre à 11.00 heures

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire pour les actionnaires suivants:

1. BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT (BELGIUM) S.A., une société belge, ayant son siège social à B-1040 Brussels (Belgium), boulevard Louis Schmidt 2;

2. Inmuebles Galileo, S.L., une société espagnole, ayant son siège social à E-28006 Madrid (Espagne), 11, Calle Hermosilla;

3. BRIGHT STAR MARKETING LIMITED, une société, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, 146;

4. LUHA ASSETS CORP., une société, ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street;

5. Paleo Investment A.V.V., une société, ayant son siège social à Oranjestad, Aruba (Les Antilles néerlandaises), 62, L.G. Smith Boulevard;

6. BARUES ZARAGOZA S.L., une société espagnole, ayant son siège social à E-50004 Zaragoza (Espagne), 7, 4^o A, C / Capitan Esponera;

7. Mr. Achim WALZ, résidant à D-71065 Sindelfingen (Allemagne), Mahdentalstr. 100;

8. Mr. Christian DE JONG, résidant à NL-3707 CA Zeist (Les Pays-Bas), 19, Verlengde Slotlaan

Tous ensembles ci-après référencés comme les "Actionnaires",

ici représentés en vertu de procurations données sous seing privé, entre le 7 août 2015 et le 20 août 2015;

lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire des Actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Lesquels Comparants agissant en leur qualité d'actionnaires de la société anonyme Fortis Private Euro-Fashion-Center, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123905, avec siège social au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 544 of 4 avril, 2007.

Que la présente assemblée a été convoquée par la Conseil d'administration qui a invité tous les actionnaires d'assister à la présente assemblée, par envoi de lettres recommandées envoyés le 3 août 2015, contenant l'Ordre du Jour suivant:

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société

2 Nomination d'un liquidateur

3 Détermination des pouvoirs à accorder au Liquidateur tel que prévu dans la convention de liquidation sous l'article 1.2

4 Décharge à accorder au Conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

5 Divers

Il résulte de la liste de présence que sur les dix-huit (18) Actions de Classe A et dix-huit (18) Actions de Classe B émises dix-huit (18) Actions de Classe A et treize (13) Actions de Classe B, représentant 86.11 % du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Que les dispositions de l'article 67-1 de la Loi sur les sociétés commerciales sont remplies et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour de l'Assemblée.

Lesquels Actionnaires, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises en Assemblée Générale Extraordinaire:

Première résolution

L'assemblée générale décide avec:

- 31 Votes en faveur
- 0 Votes contre
- 0 Abstentions

de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide avec:

- 31 Votes en faveur
- 0 Votes contre
- 0 Abstentions

de nommer comme liquidateur I.L.L. Services S.à r.l. (le «Liquidateur»), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide avec:

- 31 Votes en faveur
- 0 Votes contre
- 0 Abstentions

d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide avec:

- 31 Votes en faveur
- 0 Votes contre
- 0 Abstentions

de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide avec:

- 31 Votes en faveur
- 0 Votes contre
- 0 Abstentions

d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de tous les engagements résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015153426/191.

(150168537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Zeta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.380.

—
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2013, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 04.08.2015 sous la référence L150143911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152609/12.

(150166698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Zina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.242.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du lundi 17 août 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Monsieur Xavier Guyard, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015152610/15.

(150166819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

ZL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, bld. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.262.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2015

Transfert du siège:

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 51, Rue Dicks L-4082 Esch-sur-Alzette au 138, Bld.Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire W B M

Expert comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015152611/15.

(150167506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

360 Capital One S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.506.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 Juillet 2015

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, rassemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Réviseur d'entreprises:

Deloitte S.A., 560 Rue du Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent domiciliataie

Référence de publication: 2015152612/20.

(150167196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Academos Group GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.155.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152634/10.

(150168198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Actavis Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.490.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2015.

Actavis Acquisition 1 S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2015152635/14.

(150168211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Adelphi London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.555.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant unique (Geschäftsführer) BRE/Management 6 S.A. a changé de 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg à 35, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg le 07 novembre 2014, suite à la décision du même date de BRE/Europe Management S.C.sp associé unique de BRE/Management 6 S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015152636/15.

(150167901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Oaklet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015152641/10.

(150168063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Alken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152644/10.

(150167975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 167.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.652.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2015 que:

1. La démission de Monsieur Michael Wagnes, gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 11 septembre 2015;

2. Madame Maria Lucena Gomez, née le 10 octobre 1979 à Barquisimeto, Venezuela, résidant professionnellement au 5A Lambroekstraat, B-1831 Diegem, Belgique, a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet au 11 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152645/18.

(150167728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 16 Juillet 2015

En date du 16 juillet 2015, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Nommer Monsieur Arias Pedro; résidant professionnellement 91 Boulevard, Pasteur, 75015 Paris; au poste d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Julien Faucher

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015152648/14.

(150168136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Vaniday Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.945.

Les statuts coordonnés au 22 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015152587/11.

(150167046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Varenne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 196.459.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015152588/11.

(150167526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Van Lier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.219.

Auszug aus dem Protokoll der außer-ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 16. Juni 2015 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde.

Erster Beschluss

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden in folgende Kategorien aufgeteilt: Kategorie A und Kategorie B.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von einem Director Kategorie A und einem Director Kategorie B vertreten.

Zweiter Beschluss

Ab dem 16. Juni 2015 wird den Rücktritt von Herrn Sonnenschein, beruflich ansässig in L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, als Verwaltungsratsmitglied akzeptiert.

Dritter Beschluss

Ab dem 16. Juni 2015 werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

Kategorie A:

- Herr Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, beruflich ansässig in L- 2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Herr Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, Direktor, beruflich ansässig in L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Die Gesellschaft Luxglobal Management S.à r.l., mit Sitz in L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 159.893, vertreten durch Her Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, vorgenannt, welcher mit der Ausübung dieses Mandates im Namen und für Rechnung der Gesellschaft beauftragt ist.

Kategorie B:

- Herr Gérard Jean François VAN SPAENDONCK, Direktor, beruflich ansässig in L- 2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- Herr Cornelis Adrianus VAROSSIEAU, Direktor, beruflich ansässig in L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und B werden, bis der Generalversammlung die im Jahr 2020 stattfinden wird, fällig.

Référence de publication: 2015153790/32.

(150168933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Marnix Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.304.750,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August,
Before the undersigned, Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

I. Marnix Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, having a share capital of seven million two hundred thousand Euro (EUR 7,200,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 195.975 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Madame Victoria HINN, residing in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the Sole Shareholder of Marnix Property Holding S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, having a share capital of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) and registered with the RCS under number B 117.099 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 9 June 2006, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1252, page 60064 on 28 June 2006, and were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, dated 16 June 2015, not yet published in the Mémorial C.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million two hundred forty-seven thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 27,247,265.-) in order to raise it from its current amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) to twenty-seven million three hundred four thousand seven hundred fifty Euro (EUR 27,304,750.-) by creating and issuing one million eighty-nine thousand eight hundred ninety (1,089,890) new shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of fifteen Euro (EUR 15.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay for the New Shares as follows:

- through a contribution in kind consisting of an undisputed claim valued at an aggregate amount of three hundred twenty-five thousand seven hundred fifty-one Euro (EUR 325,751.-) (the "Contribution") of which (i) three hundred twenty-five thousand seven hundred fifty Euro (EUR 325,750.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution at three hundred twenty-five thousand seven hundred fifty-one Euro (EUR 325,751.-) which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution, and (ii) is at least equal to the New Shares issued with the Share Premium in exchange of the Contribution.

- through the allocation of an amount of twenty-six million nine hundred twenty-one thousand five hundred fourteen Euro (EUR 26,921,514.-) (currently constituting a part of the amount allocated to the accounts n° 115 of the Company called "Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres" as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la représentation d'un plan comptable normalisé") to the share capital of the Company, of which (i) twenty-six million nine hundred twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 26,921,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) fourteen Euro (EUR 14.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of the Company so as to reflect the above resolution, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-seven million three hundred four thousand seven hundred fifty Euro (€ 27,304,750.-) divided into one million ninety-two thousand one hundred ninety (1,092,190) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at [...] Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois d'août;

Par-devant le soussigné, Maître Karine Reuter, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

I. Marnix Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, ayant un capital social de sept millions deux cent mille euros (7.200.000,- EUR) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 195.975 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Victoria HINN, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'Associé Unique de Marnix Property Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-sept mille cinq cents euros (57.500,- EUR) et immatriculée au RCS sous le numéro B 117.099 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1252, page 60064 en date du 28 juin 2006, et ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire résidant à Luxembourg, en date du 16 juin 2015, pas encore publié au Mémorial C.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions deux cent quarante-sept mille deux cent soixante-cinq euros (27.247.265,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-sept mille cinq cents euros (57.500,- EUR) à vingt-sept millions trois cent quatre mille sept cent cinquante euros (27.304.750,- EUR) par la création et l'émission d'un million quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (1.089.890) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et

obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de quinze euros (15,- EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- par un apport en nature consistant en une créance exigible, payable et incontestée ayant une valeur totale de trois cent vingt-cinq mille sept cent cinquante et un euros (325.751,- EUR) (l'"Apport") duquel (i) trois cent vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (325.750,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) un euro (1,- EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à trois cent vingt-cinq mille sept cent cinquante et un euros (325.751,- EUR), ce qui selon la croyance raisonnable de la gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises avec la Prime d'Emission en échange pour l'Apport.

- par l'allocation d'un montant de vingt-six millions neuf cent vingt-et-un mille cinq cent quatorze euros (26.921.514,- EUR) (constituant actuellement une partie du montant alloué au compte n° 115 de la Société dénommé "Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres" tel que prévu par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la représentation d'un plan comptable normalisé) au capital social de la Société, duquel (i) vingt-six millions neuf cent vingt-et-un mille cinq cent euros (26.921.500,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quatorze euros (14,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-sept millions trois cent quatre mille cinq cent cinquante euros (€ 27.304.550,-) représenté par un million quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-dix (1.092.190) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement [...] euros.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signés: V. HINN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19485. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153606/147.

(150168406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Vintage General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage General Partner S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015152589/11.

(150167138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015152590/11.

(150167173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015152591/11.

(150167227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tripolis Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.176,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.114.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Tripolis Holdings S.à r.l., with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 188.961, having a share capital of forty-one million eleven thousand seven hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 41,011,728.-),

being the sole shareholder of Tripolis Holdings GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 190.114, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Company"),

duly represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing all the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, considers the following agenda:

Agenda:

1. Waiving of convening notice rights;
2. Temporary cancellation of the mention of the nominal value of the shares;
3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) according to the exchange rate applicable on December 31st, 2014, with effect as at January 1st, 2015;
4. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) according to the exchange rate applicable on December 31, 2014 (i.e. EUR 1 for USD 1.2141);
5. Fixation of the nominal value of the 15,176 shares to 1 United States Dollar;
6. Amendment of the article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions;
7. Miscellaneous.

and passes the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the sole shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution:

It is resolved to temporary cancel the mention of the nominal value of all the twelve thousand and five hundred shares (12,500) representing the whole share capital of the Company.

Third resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) with effect as at January 1st, 2015 so that the capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is converted, using the Group exchange rate EUR/USD applicable on December 31st, 2014, being one euro (EUR 1.-) for one United States Dollar and two thousand one hundred and forty-one cents (USD 1.2141) into fifteen thousand one hundred seventy-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 15,176.25).

Fourth resolution:

It is resolved to convert all accounts in the books of the Company from Euros (EUR) into United States Dollars (USD) as at January 1st, 2015.

Fifth resolution:

It is resolved to allocate twenty-five cents (USD 0.25) of the total share capital to the legal reserve. Given the above the share capital of the Company will amount to fifteen thousand one hundred seventy-six United States Dollars (USD 15,176.-), and will be divided into fifteen thousand one hundred seventy-six (15,176) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Sixth resolution:

As a result of the above, it is resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at fifteen thousand one hundred seventy-six United States Dollars (USD 15,176.-) represented by fifteen thousand one hundred and seventy-six (15,176) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Tripolis Holdings S. à r.l., ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.961, ayant un capital social de quarante et un millions onze mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis (USD 41.011.728,-),

étant le seul associé de Tripolis Holdings GP S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.114, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), (la «Société»),

dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Suppression temporaire de la mention de la valeur nominale des parts sociales;
 3. Conversion de la devise du capital social de la Société de euros (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change applicable au 31 décembre 2014 avec effet au 1^{er} janvier 2015;
 4. Conversion de tous les comptes dans les livres la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change applicable au 31 décembre 2014 (i.e. EUR 1 pour USD 1,2155);
 5. Fixation de la valeur nominale des 15.193 parts sociales à 1 dollar américain;
 6. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
 7. Divers.
- et prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale de la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts représentant l'intégralité de capital social de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir le capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) avec effet au 1^{er} Janvier 2015 de façon à ce que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) soit converti, en utilisant le taux de change EUR/USD du Groupe, applicable au 31 décembre 2014 et qui est de un euro (EUR 1.-) représentant un dollar américain et deux mille cent quarante et un centimes (USD 1,2141), en quinze mille cent soixante-seize dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 15.176,25).

Quatrième résolution:

Il est décidé de convertir les comptes dans les livres de la Société d'EUR (euros) en USD (dollars américains) chacune avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Cinquante résolution:

Il est décidé d'attribuer vingt-cinq centimes (USD 0,25) du capital social total à la réserve légale. Etant donné ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à quinze mille cent soixante-seize dollars des Etats-Unis (USD 15.176,-) qui sera représenté par quinze mille cent soixante-seize (15.176) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille cent soixante-seize dollars américains (USD 15.176,-), représenté par quinze mille cent soixante-seize (15.176) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27050. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153764/140.

(150168490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Votorantim Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 198.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015152593/13.

(150166979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

VCL Master S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.052.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152594/9.

(150166734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 06 mai 2015

Les associés ont décidé en date du 06 mai 2015:

- d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie B avec effet au 08 avril 2015 de:

* Monsieur Erik Hjelt, né le 30 Septembre 1961 à Helsinki, Finlande, et ayant son adresse professionnelle au 45 Korkeavuorenkatu, FIN-00130 Helsinki, Finlande.

- de nommer en tant que gérant de catégorie B avec effet au 06 mai 2015 et pour une période illimitée:

* Madame Pia Arrhenius, née le 19 mars 1968 à Lahti, Finlande et ayant son adresse professionnelle au 45 Korkeavuorenkatu, FIN-00130 Helsinki, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152832/21.

(150167987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Poclain Marketing & Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 160.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POCLAIN MARKETING & SERVICES

Référence de publication: 2015152410/10.

(150167287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.775.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152387/10.

(150167074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

P-Lux-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.309.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152398/10.

(150166987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152420/10.

(150167214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Phenicia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 5, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 151.512.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02.07.2015 pour statuer sur le changement de siège

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social au
5, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg.
et ceci avec effet immédiat.

Pour PHENICIA SARL

Référence de publication: 2015152422/12.

(150167015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.